



VILLE DE SAINTE-ADÈLE
À toutes les personnes intéressées
DÉROGATIONS MINEURES

AVIS public est donné que les membres du conseil municipal, lors de la séance ordinaire qui sera tenue **lundi le 19 octobre 2020 à 19 h** dans la salle Rousseau-Vermette de la Place des citoyens, située au 999, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, lieu temporaire des séances, décideront de la demande de dérogations mineures suivante :

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

1067, rue Beauchamp

- Permettre pour l'immeuble du 1067 rue Beauchamp sis sur le lot 2 230 054 du cadastre du Québec que le bâtiment principal soit situé à 1,40 mètre de la limite latérale gauche de propriété alors que le règlement de zonage 1200-2012-Z exige un minimum de 2 mètres
- Permettre que ledit bâtiment soit situé à 6,74 mètres de la limite arrière de propriété alors que ledit règlement exige un minimum de 7 mètres
- Permettre que ledit lot ait une largeur à la rue de 16,63 mètres et une largeur moyenne de 16,49 mètres alors que ledit règlement exige un minimum de 17 mètres.
- Afin de régulariser l'implantation du bâtiment principal et régulariser les dimensions du terrain

Le tout tel que montré au certificat de localisation préparé par Sylvie Filion arpenteure-géomètre sous le numéro 6474 de ses minutes daté 2 juillet 2020

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Les personnes ou organismes intéressés relativement à cette demande de dérogations mineures peuvent contacter le Service du greffe à l'adresse suivante : greffe@ville.sainte-adele.qc.ca. Les documents qui y sont rattachés peuvent être consultés au Service du greffe ou de l'urbanisme pendant les heures régulières de bureau au 1381, boulevard de Sainte-Adèle.

Fait à Sainte-Adèle, le 30 septembre 2020

La greffière et directrice des Services juridiques,

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal